

L'oiseau s'élève et s'enhardit,
Et sur la *branche hospitalière*,
Des brins d'une mousse légère
Forme le tissu de son nid. (Vue du Printemps.)

HUILE. Ce nom est féminin, quoique venu d'*oleum*, qui est neutre, et quoiqu'un neutre latin produise presque toujours un masculin français. Toutefois, dans l'Est et dans le Midi, le mot *huile* est encore masculin, et un de nos bons écrivains lui a donné ce genre dans sa traduction des Satires d'Horace :

Que l'*huile* sur le feu rissolle en pétillant,
S'élève en pyramide et soit servi brûlant. (Le comte Daru.)

HURLER. Autrefois on disait *heuler* et *hurler* :

Dis-moi donc, laissant là cette folle *heuler*. (Boileau, Satire X.)
Laissons *heuler* là-bas tous ces damnés antiques. (Le même, Satire XII.)
Je vois *hurler* en vain la chicane ennemie. (Le même, le *Lutrin*, chant VI.)

« Des mots qui *hurlent* d'effroi de se voir accouplés. » (Rousseau.)

Un essaim frémissant...
Hurle son chant barbare aux monts hyperborées.
(Deville, traduction de l'*Énéide*, livre XI.)

Hurler est à présent le seul usité; et, en effet, il est conforme à son étymologie *urlare*, mot italien, fait par contraction du latin *ululare*, qui a la même signification.

Ce verbe est du nombre de ceux que les poètes ont la faculté d'employer transitivement, et alors il peut acquérir de la noblesse et figurer dans le style élevé :

Tel un loup furieux de butin affamé,
Qu'on chasse, encore à jeun, d'un bercail alarmé,
Hurle les longs regrets de sa rage impuissante.
(Lalanne, *les Oiseaux de la Ferme*.)

Hors de moi, sur ce bord horrible, épouvantable,
Je *hurle* en longs sanglots ma plainte lamentable.
(Laya, lettre d'Eusébe à son ami.)

Les prêtres de Pluton...
Hurlent en chants de mort leurs funèbres cantiques.
(Legouvé, traduction d'un morceau de la *Pharsale*.)

— Racine a employé le mot *hurlement* d'une manière très noble :

Jérusalem pleura de se voir profanée.
Des enfants de Lévi la troupe consternée
En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (*Athalie*, acte III, sc. 3.)

Cette expression cependant a besoin d'être placée avec art dans notre langue, parce que souvent elle tient du style familier. Dans la langue latine, au contraire, *ululare*, *ululatus* expriment ordinairement le cri d'une extrême angoisse, et sont toujours du style noble. A. L.

HURLUBERLU, terme populaire. Brusquement, inconsidérément : « Il « est entré tout *hurluberlu*, sans dire gare. » Quelquefois ce mot s'emploie

adjectivement, et même substantivement; dans ce cas, il signifie brusque, étourdi : « C'est un homme *hurluberlu*; c'est un *hurluberlu*. » (L'Académie, éditions de 1762 et de 1798.)

Richelet et Trévoux disent *hurlubrelu*; le peuple dit *hustuberlu*; cette dernière expression est bien certainement un barbarisme.

— L'Académie, en 1835, ne donne pas ce mot comme adverbe; elle dit seulement : « C'est un *hurluberlu*. Agir en *hurluberlu*. » A. L.

HYDRE. On dit, au figuré : L'*HYDRE* du fanatisme, l'*HYDRE* du despotisme, l'*HYDRE* de la chicane, l'*HYDRE* des factions, etc.

Il faut savoir séduire,
Flatter l'*hydre* du peuple, au frein l'accoutumer. (Voltaire, *Méropé*, acte I, sc. 4.)
L'*hydre* de la chicane, aux longs mugissements,
Étourdit le bon droit ainsi que le bon sens. (Royou.)

Eh! que m'importe, à moi, la faveur décevante
Que dispense au hasard la fortune inconstante,
Quand tous les jours j'emploie et mon temps et mes soins
A couper quelque tête à l'*hydre* des besoins. (Béranger, *les Plaisirs du botan.*)

HYMEN. Ce mot se dit quelquefois pour l'accouplement des animaux, et par conséquent on peut appeler leurs petits *les fruits de leur hymen*.

Il se dit de même par métaphore en parlant des êtres moraux, des plantes, etc.

Amitié! nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes,
Remplis toujours mon cœur de tes célestes flammes. (Chénedollé.)

Et la rose et le lis, qu'un doux *hymen* assemble,
Animent son beau teint, y confondent ensemble
Leur coloris vermeil et leur vive blancheur.

(Baour-Lormian, *Jérusalem délivr.*, chant VI.)

HYMNE est masculin, quand il se dit d'un chant profane ou d'un chant particulier : *des* HYMNES ANCIENS, *des* HYMNES GUERRIERS.

A voir de quel air effroyable,
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeuil nous lit ses *hymnes* vains,
Dirait-on pas que c'est le diable
Que Dieu force à louer les saints?

(Boileau, Epigramme faite chez le roi, en présence de Santeuil même.)

Horeb et Sinaï, vos berceaux tenébreux,
Répétaient l'*hymne* saint des prophètes hébreux. (De Fontanes.)

Il est féminin, quand on parle des hymnes qu'on chante dans l'église : « Chanter, entonner *une hymne*. » — « Après que l'*hymne* fut chantée. » (L'Académie.) — « Les *anciennes hymnes* de l'église ont le mérite de la « simplicité, mais n'ont que celui-là. » (Marmontel, *Éléments de littérature*, tome IV, liv. 2.)

I

I et J, substantifs masculins, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

IGNORER, verbe actif, a plusieurs acceptions : il signifie ne savoir pas quelque chose, n'en être pas instruit, informé : « Tous les méchants *ignorent* ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent fuir. » (Pascal.) Avec *rien* il signifie *savoir tout* : « Il est si savant qu'il *n'ignore rien*. » (L'Académie.)

Cependant *ignorer* est neutre dans cette phrase familière : *Il n'ignore de rien*.

Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de rien,
Et ne vis onc mémoire si féconde.

(J.-B. Rousseau, XIII^e Epigramme, livre 2.)

Ignorer régit ordinairement les choses, mais quelquefois aussi il régit également les personnes, et dans ce sens il signifie *ne pas connaître* : « Parmi « des désirs trop curieux de savoir tout, nous sommes réduits à la nécessité « de ne savoir presque rien, et de nous *ignorer* nous-mêmes. » (Saint-Évremond.)

J'ai rangé sous vos lois vingt peuples de l'Aurore,
Qu'au siècle de Bélus on *ignorait* encore. (Voltaire, *Sémiramis*, acte III, sc. 6.)

« Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connaissent ni les « biens ni les maux; ils *ignorent* les hommes, ils *s'ignorent* eux-mêmes. » (*Télémaque*, liv. XV.) — « L'homme veut connaître les astres, et il *s'ignore* « lui-même. » (Pascal.)

Mon cœur qui *s'ignore*
Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre? (Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)
Dans ces rêves flatteurs que j'ai perdu de jours!
Cherchant à tout savoir, et *m'ignorant* toujours.

(L. Racine, poème de la *Belgion*, chant II.)

Quand pourrai-je....
Boire l'heureux oubli des soins tumultueux,
Ignorer les humains, et vivre *ignoré* d'eux?

(Delille, *L'homme des champs*, chant IV.)

(Le *Dict. crit.* de Féraud, et Laveaux.)

REMARQUE. — Le *que* après *ignorer* régit-il l'indicatif ou le subjonctif? Il y a des exemples pour l'un et pour l'autre cas; mais le subjonctif est plus autorisé quand la phrase est affirmative, et l'indicatif quand elle est négative; « On *ignore* communément que Tristan *ait* mis en vers l'office de la Sainte-Vierge. » (Voltaire.) Dans la phrase négative, Targe lui fait régir le subjonctif précédé de la négative *ne*, deux choses qui sont contre l'usage. On lit dans un ouvrage moderne : « Il *n'ignorait* pas que les maximes qu'il avait « adoptées *n'attirassent* sur lui la haine, etc. » C'est le régime de *douter*. Il fallait : « Il ne doutait pas qu'elles *n'attirassent*, » ou : « Il *n'ignorait* pas « qu'elles lui *attireraient*, etc. »

Au premier aspect, il paraît donc qu'*ignorer* suit une règle toute contraire à celle que suivent les verbes qui expriment la croyance, lesquels régissent l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative. Cela semble assez bizarre; mais quand on y réfléchit un peu, on ne voit plus ni bizarrerie ni exception, et l'on comprend qu'*ignorer*

rentre dans la règle générale de ces verbes : car *ignorer*, sous l'apparence d'affirmation, a réellement le sens négatif, et indique du doute, de l'incertitude, puisque *ignorer* c'est *ne pas savoir*; et *ne pas ignorer*, sous une apparence de négation, a le sens affirmatif et marque quelque chose de certain et de positif, attendu que *ne pas ignorer*, c'est *savoir*. On dira donc : « *J'ignorais*, ou je ne savais pas que vous *dussiez* venir, » et : « Je *n'ignorais* « pas ou je savais que vous *deviez* venir. » (Même autorité.)

Voyez, page 1121, l'emploi du verbe *Dissimuler*.

IL EST, IL Y A. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence : *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple : « *Il est* des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper, » je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais lorsque je dis : « *Il y a* dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pouvez échapper, » je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée : c'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait une faute : « *Il y a* dans Horace des passages que l'on explique difficilement, » et non pas *il est dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un; si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit : « *Il est* des gens qui ne se comportent pas si sagement; » et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira : « *Il y a* des gens qui ne se comportent pas si sagement; » et c'est presque comme si l'on disait : « Vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement. » On remarquera le même sens général dans les vers suivants :

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.

(Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)

Il est des nœuds secrets, *il est* des sympathies.

(Corneille, *Rodogune*, acte V, sc. 5.)

Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poètes et les orateurs ont dû préférer, dans tous les cas, *il est* à *il y a*. Voltaire dit, dans *Sémiramis* (acte V, sc. dern.) :

..... *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !

Dans l'exactitude du sens, Voltaire aurait dû dire : *il y a donc des forfaits*, car il s'agit ici d'un forfait particulier; mais *il y a* n'est pas souffert en vers.

La même différence se remarque encore entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation; on dit : « *Il n'y a* que la religion qui puisse « nous consoler des bornes étroites de la vie, » parce que le sens tombe sur

une idée particulière, *la religion*; et ce serait mal s'exprimer que de dire: « *Il n'est* que la religion qui puisse nous consoler; » mais il faut dire: « *Il n'est rien* que je ne fasse pour vous soulager, » parce que le sens tombe sur une idée générale, « *il n'est* en général aucune chose, etc.; » je dirai de même: « *Il n'y a rien* à manger, à boire; *il n'y a rien* à faire, *il n'y a rien* ici pour moi; » parce qu'il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire, etc.

Je sais que, dans la conversation, on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigerait *il est* ou *il n'est*; mais si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimerait-on pas dans le discours? Les poètes, au contraire, mettent toujours *il est* et *il n'est*, au lieu de *il y a* et *il n'y a*:

Il n'est que les grands cœurs
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
(La Harpe, *Philocète*, acte I, sc. 4.)

IL N'EST, suivi de *rien* et de *ne*, vaut une affirmation: « *Il n'est rien* sur la terre qui ne soit sujet à quelque vicissitude, » c'est-à-dire, *tout sur la terre est*, etc.

Il n'es: rien qui ne cède à l'ardeur de régner.
(Corneille, *Nicomède*, acte II, sc. 1.)

Dans les phrases qui expriment une exception, *rien* s'emploie sans négation; alors, au lieu de *qui*, il demande *que*; « *Il n'est rien de tel* qu'un roi qui veut et qui fait le bien; c'est à qui l'imitera. » (Th. Corneille, sur la 303^e et la 331^e Remarque de Vaugelas.)

Voyez, plus bas, lettre R, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *Rien*.

ILLISIBLE, INLISIBLE. Plusieurs bons écrivains et des lexicographes emploient aujourd'hui ces deux mots dans des sens différents: ils disent *illisible* des ouvrages qui sont si mauvais que l'on ne peut en supporter la lecture, ou bien encore de ceux qui sont tellement contraires aux bonnes mœurs qu'on ne doit pas les lire. (Laveaux, Boiste et M. Noël.) « Pourquoi n'ont-ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? » (La Harpe, *Cours de littérature*.)

Et ils disent *inlisible* de l'écriture, des caractères si mal formés qu'on ne peut les lire, les déchiffrer: « On s'efforce de déchiffrer l'écriture *inlisible* d'un ami. » — « Sa main ne forme que des caractères *inlISIBLES*. » (Voltaire, *Histoire de Russie*.)

—L'Académie ne signale aucune différence entre ces deux mots, elle dit également *écriture illisible* et *inlisible*. A. L.

ILLUSTRE. Cet adjectif s'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi avec des noms qui marquent les vices, les crimes des hommes trop connus, trop fameux, etc.

D'illustres attentats ont fait toute leur gloire.
(Voltaire, *les Lois de Minos*, I, sc. 1.)

De pareilles erreurs
Ne produisent jamais que *d'illustres malheurs*. (La Fontaine, livre X, fable 10.)
Ces biens, ces dignités et ces superbes tables,
Ne font que trop souvent *d'illustres misérables*. (Thomas.)
Les rois, ces *illustres ingrats*. (Voltaire.)

IMAGINER, S'IMAGINER.

L'identité du verbe peut induire en erreur sur le choix de ces deux termes, qui ont cependant des différences très grandes, tant par rapport au sens que par rapport à la syntaxe.

Imaginer, c'est créer, inventer, ou bien encore se former dans l'esprit l'idée de quelque chose. « Celui qui *imagina* les premiers caractères de l'alphabet a bien des droits à la reconnaissance du genre humain. » — « La principale qualité d'un peintre, d'un poète, c'est de bien *imaginer* un dessein avant que de l'exécuter. » (Beauzée.)

S'imaginer, c'est se figurer quelque chose sans fondement, ou simplement croire, se persuader quelque chose. « On *s' imagine* toujours qu'on a plus de mérite et de perfection qu'on n'en a en effet. » — « La plupart des écrivains polémiques *s'imaginent* avoir bien humilié leurs adversaires lorsqu'ils leur ont dit beaucoup d'injures. » — « On *s' imagine* qu'on aura quelque jour le temps de penser à la mort; et, sur cette fausse assurance, on passe sa vie sans y penser. » (Beauzée, *Encyclopédie méthodique*; et le P. Bouhours, page 346 de ses *Observations*.)

Imaginer, sans pronom personnel, ne peut jamais être suivi immédiatement d'un *que* ni d'un *infinitif*; on dit bien: « On ne peut rien *imaginer* de plus intéressant. » — « *J' imagine* une chose, un moyen de... »; mais on ne doit pas dire: « *J' imagine que* cela est; il *imagine être* un grand homme; » il faut dire: « Je *m' imagine* que cela est, il *s' imagine être* un grand homme. » (Le *Dictionnaire critique* de Féraud.)

Voyez, page 738, une observation sur l'emploi du participe passé du verbe pronominal *s'imaginer*.

IMBERBE. L'Académie n'avait point indiqué ce mot dans son édition de 1762; Trévoux et Féraud n'en avaient pas non plus parlé; mais il en est question dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, et dans quelques dictionnaires modernes. L'Académie fait cet adjectif des deux genres, et elle donne pour exemple du féminin: « Plusieurs nations de l'Amérique sont *imberbes*. »

Les nations, comme le fait très bien observer Laveaux, ne sont point *imberbes*; il n'y a que les hommes de certaines nations qui le soient. Ce mot ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe et qui doivent ou qui devraient en avoir, suivant les idées communes. On dit que « les femmes n'ont point de barbe, » mais on ne dit pas qu'*elles sont imberbes*.

IMITABLE, INIMITABLE.

Imitable diffère d'*inimitable* en ce que celui-ci se dit du bien ou du beau auquel on ne peut atteindre : « Virgile est *inimitable* ; la *Phèdre* de Racine « est *inimitable* ; » Et qu'*imitable* se dit, mais toujours avec la négative, des personnes ou des choses qu'il faut se garder d'imiter : « Je sens si vivement ce que le père du théâtre a de sublime, qu'il m'est permis plus qu'à « personne de montrer en quoi il n'est pas *imitable*. » (Voltaire, sa dernière Remarque sur le *Sertorius* de Corneille.) (Trévoux, Féraud et Laveaux, son *Dictionnaire des difficultés*.)

Toutefois, l'Académie et plusieurs lexicographes disent qu'*imitable* signifie qui peut être imité, qui doit être imité ; et ils donnent cet exemple : « Cela « n'est pas *imitable*. »

Mais il nous semble que ce qui n'est pas *imitable* ne peut ni ne doit être imité.

L'emploi que Trévoux, Féraud et Laveaux disent que l'on doit faire du mot *imitable*, et la phrase de Voltaire, qui vient fortifier cette opinion, est donc préférable.

— Cette distinction dans la manière de définir le mot *imitable* nous semble plus subtile que vraie. Voici d'ailleurs une phrase construite sans négation : « Cette action est plus admirable qu'*imitable*. » Or cette phrase, qui nous paraît très régulière, est donnée par l'Académie pour fortifier sa définition, que nous adoptons complètement. A. L.

INIMITABLE, INCOMPARABLE, INDICIBLE.

« Messieurs de l'Académie ont proposé cette phrase : « La nature a des « beautés *inimitables* à l'art. » Elle a d'abord paru vicieuse : ces expressions « négatives, décisives, *inimitable*, *incomparable*, *indicible*, et une infinité d'autres ne régissent rien ordinairement, parce que ce qu'on peut y « ajouter est inutile et redondant ; car dire qu'un homme est *incomparable*, c'est dire qu'on ne peut le comparer à personne ; une joie *indicible* « est celle qu'on ne peut exprimer par aucune parole ; *inimitable* est ce « que personne ne peut imiter : ainsi, il semble qu'il y a faute ou pléonasmie à dire que « la nature a des beautés *inimitables* à l'art ; » cependant, après un mûr examen, après avoir discuté plusieurs exemples qui « ont paru très bons, il a été décidé qu'*inimitable* va ordinairement sans « régime, mais que, dans le style soutenu, ou lorsqu'il y a quelque comparaison, il peut en souffrir un. » (*Les Décisions de l'Académie*, p. 17.)

— L'Académie, néanmoins, ne donne pas cet exemple dans son *Dictionnaire* ; mais elle dit : « homme *inimitable* dans son art. » A. L.

IMMÉDIAT, MÉDIAT.

Immédiat se dit des personnes et des choses, et *médiat* ne se dit que des

choses. Le premier mot s'entend de la personne qui suit ou qui précède une autre personne, tout de suite, sans intervalle, sans interruption : *prédécesseur*, *successeur* IMMÉDIAT ; *pouvoir* IMMÉDIAT.

Un préfet est un *administrateur* IMMÉDIAT, et ses *pouvoirs* sont IMMÉDIATS parce qu'il les tient directement du roi.

Immédiat se dit aussi de la chose qui est produite, qui agit sans intermédiaire : *cause* IMMÉDIATE, *effet* IMMÉDIAT. « Toutes les créatures sont dans une « perpétuelle dépendance du concours *immédiat* de Dieu. »

Médiat. Ce terme est de peu d'usage ; on ne s'en sert le plus ordinairement que dans le style didactique. *Médiat* est relatif à deux extrêmes, et s'entend de la chose qui les sépare : *juridiction* MÉDIATE, *pouvoir* MÉDIAT.

Un sous-préfet est aussi un *administrateur* IMMÉDIAT à l'égard du préfet ; mais il n'a que des *pouvoirs* MÉDIATS, parce qu'il ne les tient que du préfet, tandis que celui-ci, comme nous l'avons dit, tient les siens du roi.

— *Médiat* signifie : qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. L'Académie aujourd'hui admet ce mot avec un nom de personne : « Héritier *médiat*. » Et l'on ne voit aucune raison en effet pour ne pas donner à ce mot le même emploi qu'à *immédiat*. A. L.

IMMORAL, MORAL.

Immoral, dit Domergue, est un mot de nouvelle création que je trouve fort bon. Mais que doit-il signifier ? le contraire de *moral*, comme *injuste*, *inexact*, signifient le contraire de *juste*, *d'exact* ; or, que signifie *moral* ? il signifie, d'après la définition donnée par l'Académie et tous les lexicographes, ce qui regarde les mœurs : ce qui est propre à inspirer les bonnes mœurs : « Il ne faut négliger ni l'éducation physique ni l'éducation *morale* ; » l'éducation morale est la partie de l'éducation relative aux mœurs, qui forme les mœurs.

Ainsi, *moral* ne signifiant pas qui a des mœurs, *immoral* ne doit pas signifier qui n'a point de mœurs ; il doit signifier qui est contraire aux bonnes mœurs. On peut donc dire d'un livre qui tend à dépraver les mœurs, qu'il est *immoral* ; mais certainement on ne le doit pas dire d'une personne ; cependant beaucoup d'écrivains s'en sont servis, et l'Académie, qui ne l'avait point indiqué dans l'édition de 1762, a, dans celles de 1798 et de 1835, donné cet exemple : « C'est l'homme le plus *immoral* que je connaisse. »

Il faut donc alors oublier toutes les bonnes raisons qui viennent d'être dites contre cet emploi, et déférer à l'usage, puisque l'usage le veut, ou bien faire choix d'un autre adjectif qui rende la pensée sans choquer le sens commun.

À l'égard du mot *moral*, il ne devrait également pas se dire en parlant des personnes, si l'on voulait se renfermer dans sa véritable acception ; néanmoins, puisque l'Académie et quelques écrivains l'ont employé, nous n'oserons pas désapprouver cette extension.

— Il faut remarquer la double acception du mot *moral*. Il signifie non seu-

lement « qui concerne les mœurs, » mais encore : « qui a des mœurs, qui a des principes, une conduite conforme à la morale. » Il peut donc s'employer très bien avec un nom de personne ; ainsi que son composé *immoral*. A. L.

Depuis quelques années, on s'est également servi du mot *moralité* pour désigner le caractère moral d'une personne, ses mœurs, ses principes ; et plusieurs Grammairiens se sont aussi élevés contre l'acception de ce mot appliquée à une personne ; mais puisqu'elle est généralement employée, il n'y a plus d'objections à faire.

IMMORTEL. Cet adjectif ne devrait se dire que de *Dieu* et des *anges*, puisque, d'après la définition qu'en donnent tous les lexicographes, il signifie *qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution, à la mort*.

Néanmoins, tous les jours on dit d'un bon roi, d'un grand capitaine, d'un homme d'un génie supérieur, qu'il est *immortel* ; mais alors c'est dans le sens figuré qu'on se permet cette extension, et il est beau sans doute d'accorder l'immortalité à des êtres dont les actions les rapprochent de la Divinité.

Quoi qu'il en soit, les écrivains scrupuleux aiment mieux dire : « Le nom de ce bon roi est *immortel*. » — « Les hauts faits de ce grand capitaine, « les ouvrages de cet écrivain sont *immortels*. »

IMPASSIBLE, PASSIBLE.

Impassible. Non susceptible de souffrance, dit l'Académie ainsi que tous les lexicographes. D'après cette définition, cet adjectif, qui n'est que du style didactique, ne devrait donc se dire que des choses : *nature, substance, matière, âme, corps* IMPASSIBLE.

« Le corps de Jésus-Christ, après sa résurrection, devint *impassible*. » — « Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état *impassible* et imperturbable. » (Bossuet.) — « Il faut que l'histoire soit *impassible* comme la justice et sincère comme la vérité. » (Barthélemy.)

Boiste, cependant, pense que l'on peut dire d'un homme qu'il est *impassible* ; en effet, tout le monde le dit, surtout depuis quelque temps ; mais alors on donne à ce mot une acception qui n'est indiquée dans aucun dictionnaire. Nous ne prétendons pas blâmer cette extension ; néanmoins nous devons en faire la remarque.

— *Impassible* se dit alors, par extension, de celui qui, par la force de son caractère, s'est mis au dessus de la douleur : « Ils se montrèrent *impassibles* au milieu des plus cruels tourments. » (L'Académie.) Il se dit aussi, figurément, de celui qui résiste à toute considération particulière, un *juge impassible*. A. L.

Passible. On donne aussi à cet adjectif une autre acception que celle qui est indiquée par tous les lexicographes ; il signifie, selon eux, capable de souffrir, et il n'est guère d'usage que dans le style dogmatique. Cependant, on dit aujourd'hui en style ordinaire, dans le sens de supporter : « Je ne

« puis être *passible* de ces frais, » et certainement cette extension est moins forcée que celle que l'on s'est permise pour le mot *impassible* ; de sorte que l'on peut sans difficulté l'adopter : « Celui qui commet ce délit est *passible* « d'un emprisonnement. » (L'Académie.)

IMPATIENT. Selon le P. Bouhours, cet adjectif ne doit point avoir de régime. Ménage était d'un autre sentiment, et plusieurs écrivains ont pensé comme lui : « *Impatient* de toute domination. » (Vertot.) — « *Impatients* « de leur exil. » (*Histoire d'Angleterre*.)

Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe. (Voltaire, *la Henriade*, ch. VIII.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible

Agite tous ses sens. (J.-B. Rousseau, Ode 1, livre III.)

Il serait à souhaiter que l'usage consacraît ce régime ; mais il n'est pas encore assez autorisé. Dans les phrases précédentes, *impatient* signifie *qui ne peut souffrir* ; dans les exemples suivants, il veut dire *qui désire ardemment, qui attend avec impatience* : or, dans ce sens, le régime des noms est encore plus usité : « La noblesse, *impatiente* de gloire, ne de- « mandait qu'à marcher. »

Le peuple, *impatient* de cette mort cruelle,
L'attend comme une fête auguste et solennelle.

(Voltaire, *les lois de Minos*, acte IV, sc. 3.)

— Le mot Latin *impatiens* signifie *qui ne peut souffrir* ; et tous nos bons écrivains n'ont pas hésité à donner le même sens à l'adjectif français, qui prend alors un régime. L'Académie, en 1835, a consacré cette expression du style poétique : *Impatient du joug, du frein*, etc. A. L.

Enfin *impatient*, signifiant *qui désire ardemment, avec impatience*, régit fort bien *de* et l'infinifitif : « *Impatient* de savoir ce qui en arrivera. » (L'Académie.)

Impatient déjà de se laisser séduire

Au premier imposteur armé pour me détruire.

(Corneille, *Héraclius*, acte I, sc. 1.)

Impatient déjà d'expier son offense. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

L'épi germe et s'élançe, *impatient* d'éclorre. (Roucher, *les Mois*, chant II.)

Henri ne l'attend point ; ce chef, que rien n'arrête,

Impatient de vaincre, à son départ s'apprête. (Voltaire, *la Henriade*, ch. III.)

S'impatisier se dit sans régime : « La vie est trop courte pour qu'on « se tue, ce n'est point la peine de *s'impatisier*. » — Rousseau cependant fait régir à ce verbe *de* et l'infinifitif : « Tu *s'impatisies* de savoir où j'en « veux venir. » Mais l'usage n'admet pas ce régime ; et, en effet, il eût été plus correct s'il eût dit : « Tu es *impatient* de savoir où j'en veux venir. » (*Le Dictionnaire critique de Féraud*, et Laveaux.)

— Cependant on lit dans le *Dict.* de l'Académie : « Rien n'*impatiente* plus que d'attendre. » On peut donc dire aussi : *s'impatisier d'attendre* pour : perdre patience en attendant. A. L.